

Lo Journal d'Acqui



Automne -Hiver 2022

Édito du maire

Chères St Léonnaises, chers St Léonnais,

L'automne fait son retour, et le village va enfin pouvoir se reposer.

Dans très peu de temps nous allons célébrer les fêtes de fin d'année, mais avant, je vous propose de faire un point sur la saison estivale, point que vous retrouverez plus en détails et en images dans les pages suivantes.

Cette année, les marchés gourmands ont pu se dérouler durant tout l'été et ont de nouveau connu un vif succès. À la suite de plusieurs remarques émanant de résidents ou de touristes, la question de l'emplacement de ces marchés est posée : poursuivons-nous sur l'emplacement actuel ou remettons-nous le marché gourmand dans le village et plus particulièrement sur la place de la mairie ? Votre avis nous intéresse.

De son côté, le Comité des fêtes nous a une nouvelle fois, proposé une brocante de qualité avec plus d'une centaine d'exposants. Nous avons eu aussi le plaisir d'avoir le retour de la traditionnelle Pétaroute qui a connu une jolie réussite. Le 07 août l'association « Les Vieilles Calandres » a organisé sa 3^{ème} « Fête des moissons » avec l'exposition de vieux tracteurs. Enfin, c'est avec un immense plaisir que nous avons salué le retour de la « Rando-Silex » et ses nombreux vététistes venus d'un peu partout qui animèrent les rues, chemins et sentiers de notre commune, sans oublier l'équipe chargée de faire cuire à la broche une petite dizaine de sangliers pour le plus grand plaisir des coureurs, mais pas que !

Notre camping, quant à lui, a bénéficié d'une belle fréquentation et j'en profite pour remercier chaleureusement le travail de qualité fourni par notre agent saisonnier, Emilien REYNAL, bien épaulé par Elodie et Aurélien nos agents administratifs.

Parlons des projets futurs de la commune :

- Les travaux de changement du système de chauffage des bâtiments communaux vont bientôt débuter et c'est l'entreprise ATSE BORDES de St Geniès qui a été choisie. ATSE BORDES changera, dans un premier temps, au mois de février la pompe à chaleur du point Info, et, dans un second temps, en juillet, le système de chauffage de la Mairie et de l'école en remplaçant la chaudière au fioul qui après 36 ans de bons et loyaux services commence à s'essouffler.

- Face à la hausse des prix de l'énergie et dans un souci de bonne gestion, le Conseil Municipal a pris la décision à l'unanimité et en accord avec le SDE 24 de diminuer l'éclairage public sur les axes secondaires (principalement dans les Courédous), ce qui devrait nous permettre de faire une économie sur ce poste d'environ 40%.

- Constatant la baisse des dotations et parallèlement la hausse des charges de fonctionnement le Conseil Municipal dans son ensemble réfléchit et a mis à l'étude la possibilité de rendre payants les parkings du village pendant la période estivale. Cette mesure devrait permettre de mieux maîtriser le flux de véhicules, tout en apportant une ressource supplémentaire à la commune. Il est bien entendu que les habitants de St Léon et les personnes travaillant sur la commune et étant en mesure de le justifier bénéficieront de la gratuité de stationnement. Cela devrait nous permettre d'éviter une hausse inéluctable de nos impôts locaux.

En octobre dernier le village a reçu la visite du jury des « Villages Fleuris ». Grâce à notre politique de développement durable et notre démarche « zéro phyto » mise en place par le Conseil Municipal précédent, grâce à des élu(e)s impliqué(e)s, mais aussi grâce à la participation active de tous nos agents techniques et administratifs, le village a toutes ses chances de recevoir sa deuxième fleur ! Mais soyons patients, le palmarès sera dévoilé en janvier. Je souhaite également remercier Patrice GAILLARD qui pendant 5 ans a œuvré pour que notre cimetière soit enherbé. Cela a porté ses fruits car notre cimetière est à ce jour magnifique.

Enfin, quelques nouvelles et quelques dates à retenir :

- Le 16 décembre prochain, le Conseil Municipal aura le plaisir d'accueillir les nouveaux résidents du village autour du verre de l'amitié.

- Le 14 janvier 2023 après deux années de « disette », j'aurai le plaisir de vous recevoir avec l'ensemble de mon équipe pour le traditionnel repas des aînés et les vœux de la Municipalité.

- Et le 17 mars 2023 nous inaugurerons en présence de Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental, l'aménagement et la sécurisation du bourg.

Pour conclure, j'ai une pensée toute particulière pour tous les St Léonnais qui nous ont quittés cette année et plus particulièrement pour Jean Michel ROYE qui, pendant 12 ans, de 1983 à 1995, a été élu au sein du Conseil Municipal aux côtés de Maurice LESPINASSE et qui a travaillé pour le développement et la modernisation de notre commune

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute, aussi, n'hésitez pas à nous solliciter.

Je vous souhaite en mon nom, au nom du Conseil Municipal et des agents communaux d'excellentes et merveilleuses fêtes de fin d'année.

Restant toujours à vos côtés. Avec toutes mon amitié, Votre Maire.

Yannick DALBAVIE

Dans ce numéro :

Édito du Maire	2	Le rêve du Cueilleur de Pierre	13
Flash infos	3	Ménage sain / 40 ans Plus Beaux Villages de France	14
Mairie / Agence Postale Communale	4	Village Fleuri / Cimetière	15
Bibliothèque	4	Moustique Tigre / Ambroisie	16
État Civil	5	Félibrée	17
Zoom sur La Protection civile	6-7	Modification simplifiée du PLUi	18
Coup d'œil dans le rétro	8	Travaux Pont / Déchets / Co voiturage	19
Cérémonie 11 novembre	8	Croatie / Evènements à venir	20
École	9	Nos orchidées sauvages	21
Recensement citoyen	9	Syndicats Mixte Bassin Versant	22
Associations	10-11	Mot de l'opposition	23
Ancienne poste / Décoration de Noël	12	Calendrier	24

Les plaques de numéro de maison sont toujours disponibles à la mairie. Vous pouvez les récupérer aux horaires d'ouverture.

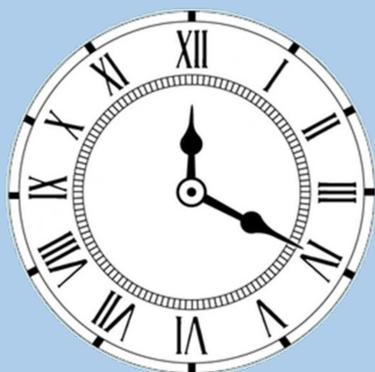
La borne de recharge des véhicules électriques va être déplacée en haut du parking afin d'être protégée des nouvelles inondations.

Vigilance cambriolage: Une recrudescence des cambriolages a été observée par la Gendarmerie, soyez vigilants et contactez le 17 en cas de nécessité.

SÉCHERESSE : Si vous avez constaté des dommages sur vos habitations suite à la sécheresse de cet été, merci de nous adresser un courrier avec photos à l'appui. Il est nécessaire de présenter au minimum 3 dossiers pour demander la reconnaissance en catastrophe naturelle.

La photo de couverture est signée Emilien REYNAL, saisonnier 2022 du Point Info, merci pour son aimable autorisation. Nous ne manquerons pas de diffuser d'autres de ses magnifiques clichés !

L'arrêt de bus de l'école est déplacé devant la mairie jusqu'à nouvel ordre en raison du mauvais état du parking.



MAIRIE



Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Fermée le mercredi

13h30 - 17h30

05.53.50.73.16

mairie@slve.fr



Mairie de Saintléonsurvézère

www.slve.fr

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courrier et colis
- Vente enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne par le titulaire (max 350€)
- Dépôt de chèques
- Accès internet

Panneau Pocket : Téléchargé sur 372 smartphones depuis le 15 mars 2021

Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application gratuite PanneauPocket

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google Play | EXPLORÉ IT ON AppGallery

© PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE



Abonnement : 7€ pour une année et par famille.

Horaires d'ouverture

Lundi de 16h à 18h

Jeudi de 15h30 à 18h

Vendredi de 15h30 à 18h

2022



FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS ET PACSÉS

Carole LAMBERT et Yannick DALBAVIE	19 mai
Naïma MISSAOUI et Mohamed BENAICHA	27 août
Myriam SAHUQUILLO et Hugo DUPRÉ	22 septembre
Virginie GOUVERNEUR et Franck GIRET	14 novembre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

André MASSON	10 juin
Michel CRESPEL	31 juillet
Huguette DICTUS veuve MICHEL	18 août
Jean-Michel ROYE	07 novembre

Ils participent à la vie du village ...

Antenne opérationnelle de la protection civile de la Dordogne

L'association Départementale de Protection Civile de la Dordogne (A.D.P.C.24) créée en 1975 a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise.

À ce titre, et en étroite collaboration avec l'ensemble des pouvoirs publics, ainsi qu'avec tous les partenaires soucieux de soutenir son but, l'ADPC24 fonde ses actions de sensibilisation et d'information du public sur:

- ◇ la prévention des accidents de toutes natures.
- ◇ la formation aux premiers secours et à la sécurité

De plus, elle est susceptible de participer sur le territoire du département de la Dordogne, à la demande des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés, ou à son initiative à toutes les opérations de secours, de couverture sanitaire ou d'aide humanitaire.

À la demande de la F.N.P.C. ou d'une A.D.P.C. et en liaison avec la F.N.P.C., elle peut étendre son action de secours ou d'aide humanitaire en dehors des limites du département de la Dordogne.

Constat et bilan de l'année 2018 :

En 2018 la protection civile de la Dordogne est composée de deux sections une à Périgueux et une à Excideuil. Les deux antennes ont participé à plus de 220 postes de secours dans l'année et ont dû refuser plus de 80 postes de secours par manque de secouristes.

En 2019 le conseil d'administration a ouvert un centre départemental de formation à Sarliac. Puis l'ouverture de deux nouvelles antennes opérationnelles à la fin du premier semestre 2019. Une à Sarliac et une à Saint Léon sur Vézère pour le sud du Périgord noir.

La création de l'antenne Vallée de l'Homme basée à Saint Léon sur Vézère a été officialisée en Août 2019.

Les objectifs sont:

- assurer les postes de secours lors des diverses manifestations culturelles ou sportives dans le secteur de la Vallée de l'Homme en priorité et plus largement en fonction de nos possibilités humaines et matérielles.
- former les élèves des écoles et collèges aux gestes qui sauvent et ou aux premiers secours civiques de niveau 1.
- former toutes les personnes qui le souhaitent au secourisme. GQS, SST, PSC1, PSE1, PSE2 et prochainement au secourisme Canin.
- mener des actions de prévention et des démonstrations dans les magasins qui le souhaitent mais aussi pour la foire de la sainte Catherine à Montignac, la journée parentalité au Bugue, courses cyclistes, trail, autocross, rallyes , etc..
- soutien aux populations par exemple lors d'inondations ou de tempêtes

Nous visons tous les publics, avec de la formation et de la prévention dans les écoles et les collèges. Mais aussi pour les adultes, associations et entreprises qui le souhaitent sans oublier nos partenaires.



Formation à St Léon



Défilé du 14 juillet

À ce jour l'antenne opérationnelle protection civile Vallée de l'Homme est composée de 36 secouristes qui ont été recrutés et formés depuis la création de l'antenne.

L'équipe de secouristes de la Vallée de l'Homme se compose de :

- ◇ 3 formateurs PSC1 et premier secours en équipes
- ◇ 2 formateurs PSC1
- ◇ 1 étudiante en 4^{ème} année de médecine
- ◇ 2 infirmière et infirmier
- ◇ 1 kinésithérapeute
- ◇ 1 aide soignante
- ◇ 15 équipiers secouristes (PSE2)
- ◇ 4 secouristes (PSE1)
- ◇ 8 stagiaires en cours de formation

Afin d'assurer nos différentes missions nous sommes dans l'obligation d'avoir un véhicule aux normes NF EN 1789.

Nous avons à ce jour deux ambulances « Véhicule de Premier secours à Personne » et une Voiture légère.

Notre VPSP (Véhicule de Premier secours à Personne) dit grand volume est en plus équipé d'un appareil permettant la télétransmission des données en direct au SAMU.



L'activité de l'antenne Vallée de l'Homme basée à Saint Léon sur Vézère pour 2022 c'est :

- ◇ assurer la permanence de la Cellule Territoriale d'Aide à l'Isolement lors de la COVID-19
- ◇ la participation à 163 postes de secours sur l'ensemble du département.
- ◇ la participation au soutien des populations suite à la tempête dans le ribéracois
- ◇ aux évacuations des EHPAD et des populations en juillet dernier lors des feux en Gironde en renfort de nos collègues du 33.

Mais aussi la formation des secouristes de l'antenne ainsi qu'une section de jeunes du SNU promotion 2021 et une cinquantaine de formations PSC1 à la demande de commune ou associations.

N'hésitez pas à venir nous voir ou nous contacter, nous sommes à votre disposition (formations, postes de secours, aide aux populations ...) Mais aussi de vous accueillir en tant que nouveau bénévole !

Olivier Boudy

Responsable de l'antenne opérationnelle Vallée de l'Homme

Chef de dispositif / Formateur secourisme

06 07 01 76 59 - olivier.boudy@gmail.com



Installation à Montignac



Colonne ambulances en Gironde



Équipe en place à Montignac

COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

Séance extraordinaire du 8 Octobre 1899

34 L'an mil huit cent quatre vingt dix-neuf, et le huit octobre, le Conseil municipal de la commune de St Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M^e le Maire, agissant en vertu de l'art. 47 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M^{rs}: Castant Numa, maire; Dalbaire, Delbort, Gardel, Lajunie, Delbort, Labanelli Henri et Castant Jean.

Assistants M^{rs}: Labanelli Charles, Languin et Desplot.

M^e le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit:

Chopin Le dossier relatif à la restauration du clocher et de l'église est d'ores et déjà aujourd'hui complet. Le montant des devis est en harmonie avec les ressources. Ces ressources comprennent une subvention de l'Etat de mille francs qui périmera le 23 du courant. Il y a donc urgence à commencer les travaux.

Ces travaux sont en somme peu importants, mais leur exécution présente de sérieuses difficultés; aussi j'estime qu'il serait peut-être plus avantageux au point de vue de leur bonne exécution, de confier ces réparations, par un marché de gré à gré, à un entrepreneur sérieux et responsable.

Le Conseil,

Qui l'exposé de M^e le Maire et partageant entièrement sa manière de voir à ce sujet, est d'avis de confier l'exécution des travaux précités à M^e Perrier aîné dont il approuve la soumission.

Et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son adhésion à la combinaison proposée.

Ami délégué à St Léon le jour, mois et an qui précèdent et devant tous les membres présents sauf M^e Castant Jean pour ce dernier

Et de la main de Henri Labanelli Delbort Gardel
N. Castant

Séance extraordinaire du 08 octobre 1899

L'an 1899 et le 18 octobre le conseil municipal de la commune de St Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mr le Maire agissant en vertu de l'art. 47 de la loi du 5 avril 1884.

Mr le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Le dossier relatif à la restauration du clocher et de l'église de St Léon est aujourd'hui complet.

Le montant du devis est en harmonie avec les ressources.

Ces ressources comprennent une subvention de l'Etat de mille francs qui périmera le 23 du courant. Il y a donc urgence à commencer les travaux.

Ces travaux sont en somme peu importants, mais leur exécution présente de sérieuses difficultés ; aussi j'estime qu'il serait peut-être plus avantageux au point de vue de leur bonne exécution, de confier ces réparations, par un marché de gré à gré, à un entrepreneur sérieux et responsable.

Le conseil,

Sur l'exposé de Mr le Maire, et partageant entièrement sa manière de voir à ce sujet, est d'avis de confier l'exécution des travaux précités à M Perrier aîné dont il approuve la soumission

Et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son adhésion à la combinaison proposée.

N'OUBLIONS PAS ...



Cérémonie 11 novembre 1918

Dépôt d'une gerbe au monument aux morts place de la Mairie et à la stèle de la Chapelle.

23
SEPT
2022

ANIMATION DU
CAUE

JEUDI 29 SEPTEMBRE

DÉCOUVERTE DU PETIT PATRIMOINE À SAINT LÉON.

DIFFÉRENTES
SORTES DE
PUTS



LES LATRINES
DU MANOIR
DE LA SALLE



Les ms gs et cp ont pu explorer le petit patrimoine de Saint Léon du temps où il n'y avait pas d'eau et d'électricité dans les maisons.

Ils ont participé à des ateliers pour mieux comprendre comment fonctionne un puit.

LE FOUR À
PAIN



LES ATELIERS
POUR MIEUX
COMPRENDRE



Merci au CAUE, à Aurélie Brunat et au PIP dans le cadre de la fête grand site vallée Vézère. Merci aux parents accompagnateurs.

VISITE À LA CHEVRERIE

DÉCOUVRIR LE MONDE.



Jeudi 29 septembre nous sommes allés visiter la chèvrerie de Saint Léon.



Nous avons visité la maternité. Nous avons vu les chevreaux et nous les avons caressés.

Nous avons donné le biberon aux chevreaux. Ils boivent du lait.



Nous avons visité la salle de traite et nous avons goûté le lait des chèvres. Elles mangent du foin.

RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire à partir de 16 ans

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

JDC

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, via le portail internet service-public.fr, service « RCO », (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054).

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité, du livret de famille sur lequel vous apparaissez et d'un justificatif de domicile.

La Pétaroute



Cette année, la Pétaroute a été un véritable succès, avec convivialité, partages et rigolades.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles et tous les participants pour cette belle journée.

Sans oublier les personnes et les commerçants de Saint Léon sur Vézère et de Montignac pour les lots pour notre tombola.

À l'année prochaine pour une nouvelle escapade.

Le président et toute son équipe,

Laurent GAILLARD

Club de Pétanque

Chères Saint Léonnaises, Chers Saint Léonnais,

Tout d'abord, nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux adhérents pour 2023. Nos effectifs poursuivent donc leur progression après plusieurs années difficiles. Comme fait marquant, notons la réfection du boulodrome. J'en profite pour remercier la municipalité pour son aide dans sa réalisation.

J'en profite pour remercier aussi tous nos partenaires qui par leur aide, financière ou matérielle, contribuent à la bonne santé de notre club.

Nous jouons régulièrement les samedis et dimanches après-midi.

Si vous êtes intéressés par notre sport n'hésitez pas à nous contacter, nous vous accueillerons avec plaisir.

Thierry AUDY

Vélo Silex

Le samedi 01 octobre et le dimanche 02 octobre l'association Vélo Silex a organisé sa 20ème édition de la Rando Silex après deux ans d'absence.



Nous étions contents de retrouver une dynamique dans le club avec ses bénévoles pour l'organisation et la mise en place de cette manifestation qui demande beaucoup de préparation en amont.

Le samedi soir, une cinquantaine de personnes étaient présentes pour la randonnée VTT nocturne suivi d'un repas sous le chapiteau. Le dimanche, nous avons accueilli environ 500 personnes réparties sur trois parcours de VTT de 20, 40 et 60 km, et environ



250 personnes pour les 2 parcours de randonnée pédestre proposés.

Après l'effort..... le repas habituel avec les sangliers à la broche, qui a complété cette matinée sportive et conviviale.

Nous remercions tous nos bénévoles d'avoir donné un peu de leur temps et de leur enthousiasme pendant ce weekend, la ligue contre le cancer pour sa présence et la mairie pour la mise à disposition de l'infrastructure.

Ellen Kusters

Présidente du Vélo Silex

La Maison 24 à Saint Léon sur Vézère

La Maison 24, association d'aide alimentaire pour les personnes les plus démunies, est installée depuis mi-novembre sur la commune de St Léon sur Vézère à Laugeral.

Tous les samedis, de 10h à 12 h nous distribuons environ 40 colis pour une soixantaine de bénéficiaires. Epicerie, produits frais, fruits et légumes sont distribués dans la bonne humeur et la bienveillance.

Nous allons chercher ces produits tous les vendredis matin à la banque alimentaire de Périgueux.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir une fiche d'inscription et d'apporter un justificatif de revenus. Nous prévenir avant au téléphone nous permettra de vous accueillir dans de bonnes conditions.

Nous cherchons également des bénévoles pour la distribution et aller à la banque alimentaire. Nous serions heureux d'avoir des partenaires parmi les agriculteurs et les maraîchers.

Les dons à l'association sont les bienvenus

www.lamaison24.net / 07 68 56 70 28

Le Café Léon commence sa saison !

Le Café Léon, c'est le café associatif de St Léon sur Vézère. Une belle brochette de bénévoles s'y activent pour vous proposer un lieu ouvert de l'automne au printemps, où petits et grands peuvent se retrouver autour de quelques boissons, d'une auberge espagnole, de jeux... Mais pas que ! Nous hébergeons également plusieurs ateliers (Théâtre, Tai-chi, ...) et accueillons de nombreux évènements : concerts, ateliers, spectacles, conférences...

Vous pouvez retrouver nos propositions sur notre page Facebook « Kfé Léon », ou en écrivant à cafeleon24@gmail.com. N'hésitez pas à nous contacter, que ce soit pour savourer ou prêter main forte !

Le café est ouvert les vendredis soir (à partir de 17h30) et les dimanches après-midi (15h), hors vacances scolaires. Attention, petit jeu, le café est bien caché ! Il prend ses quartiers dans la salle de réunion que la Mairie met généreusement à disposition, derrière la terrasse surplombant le point info tourisme.

À bientôt !

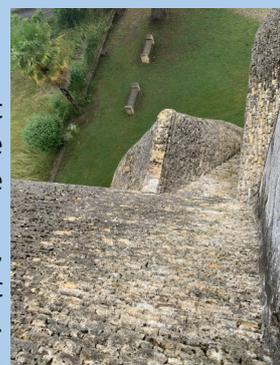


Histoire de Pierres

L'association qui veille sur le patrimoine de St Léon remercie chaleureusement tous les donateurs qui ont permis de construire une enveloppe participative afin de soutenir le financement des travaux du toit de l'église à hauteur de 5000€ sur le 16 000€ nécessaires.

Pour 2023, les projets et les idées sont en nombres. Église, pigeonnier, croix, puits, sonorisation de l'église ... mais toutes les actions dépendent des possibilités financières de l'Association. C'est grâce aux dons reçus que ces projets sont possibles.

Les dons sont déductibles des impôts, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour plus d'informations.



David LESPINASSE - 06 78 92 61 98

Les Plumes de Léon

Après une belle rencontre littéraire au Manoir de la Salle autour de la romancière Marie Nimier au mois de mars, diverses résidences d'auteur échelonnées sur l'année, le Festival littéraire qui a eu lieu fin juin 2022, Les plumes de Léon viennent de clore leurs activités 2022 avec une résidence de l'auteure et illustratrice allemande Ilknur Kocer.

Nous remercions très sincèrement toutes et tous qui nous ont soutenus dans ce travail de partage.

Le programme pour 2023 est déjà bien avancé. Nous recevons deux auteurs en résidence en mars-avril et deux de la mi-septembre à la mi-novembre - une scénariste, une auteure jeunesse et deux romanciers. Et du 9 au 11 juin, le Festival littéraire Les plumes de Léon soufflera ses cinq premières bougies – ou autrement dit, ses noces de bois – avec de belles plumes.

Le prochain rendez-vous est fixé pour le dernier weekend de mars avec une rencontre littéraire gourmande au Restaurant de la Poste. Au grand plaisir de vous y accueillir !

Béatrice Ottersbach
Les plumes de Léon
www.lesplumesdeleon.com



L'ANCIENNE POSTE DE SAINT LÉON

FAIT PEAU NEUVE !

Sabine et Bénédicte ont uni leurs différences pour y installer un lieu atypique...

Au rez-de-chaussée, le **“Smoov’Hiver” -Salon de Thé sur Vézère-** vous accueillera avec ses boissons chaudes et délices variés, concoctés avec amour par Sabine. Dans un cadre chaleureux et intimiste, sublimé par l’architecture et le charme du lieu, vous pourrez venir vous y réchauffer les papilles et le cœur jusqu’à sa fermeture estivale annuelle.

Au dernier étage, Bénédicte y installera l’ **Atelier de Couture “Fil-Art-Mon i”**. Elle proposera des retouches et petits travaux de couture pour les locaux, et des Ateliers-Cours pour adultes et enfants, débutants ou passionnés.

Le 1er étage sera dédié aux ateliers communs : **Cours de Yoga de Sabine, Ateliers de Couture et autres surprises...**

Et **pendant la période estivale**, l’espace ouvrira ses portes à une **Boutique-Galerie** de Créateurs et d’ Œuvres reliés à notre belle Vallée Vézère.

Le lieu, situé au **12 Courédou Saint Léonce** ouvrira ses portes début Janvier 2023.

Pour plus d’informations :

Smoov’Hiver – Sabine : smoovie@grignotheque.com

Fil Art Mon i – Ateliers de Couture, Boutique-Galerie –Bénédicte : filartmoni@gmail.com

DÉCORATIONS DE NOËL

Mardi 6 décembre, les décorations de Noël ont été installées sur les candélabres, la mairie et l’église. Deux sapins ont trouvé leur place en face de la mairie et à l’église.

En ces temps de sobriété énergétique, il s’agit bien entendu de luminaires basse consommation dont la durée d’allumage est calée sur celle des candélabres.

Cette durée d’allumage va être revue en collaboration avec le SDE 24. Comme beaucoup de communes nous avons choisi de réduire l’éclairage de nuit.

La mise à jour des horaires sera la suivante :

- ◆ Du 1^{er} octobre au 14 mai : Allumage du soir : coucher du soleil - Extinction : 22h30 / 6h
- ◆ Du 15 mai au 30 septembre : Allumage du soir : coucher du soleil - Extinction : 23h30 / 6h

Les foyers suivants seront éteints à 00h30 et rallumer à 6h :

- ◆ 0005 Ruelle du Valat
- ◆ 0006 En face parking riverains
- ◆ 0010 Clos des Songes
- ◆ 0029 Epi gourmand / Lou Camillou
- ◆ 0032 Angle courédou école et Ruelle Valat
- ◆ 0035 Parking du manoir
- ◆ 0066 Borne de recharge véhicule électrique
- ◆ 0070 Spot mairie
- ◆ 0071 Point info

LE RÊVE DU CUEILLEUR DE PIERRE

Le Rêve du Cueilleur de Pierres est une belle histoire...

C'est la mienne, Frantz Vigier, celle de mon parcours à courir après mes rêves d'enfants.

La nature, la joie, la lumière et la simplicité. Une vie un peu bohémienne qui a conduit mes pas en Dordogne et finalement à Saint Léon sur Vézère. C'est un lieu très particulier, authentique, très fort énergétiquement avec la douce présence de plusieurs communautés Bouddhistes venues s'installer sur les hauteurs de St Léon sur Vézère.

Vivre et travailler ici est un privilège que je savoure au quotidien et qui permet de favoriser et développer mon inspiration artistique.



Je suis cueilleur de Pierres...

Pierres ordinaires que je rencontre sur les chemins de Dordogne, tout autour des grands sites préhistoriques et des temples bouddhistes présents dans mon village. Pierres magiques dont j'interprète les lignes, précise les formes... Tout est là, toujours, sous mes pieds, sous mes yeux... Un travail simple, très inspiré de l'art pariétal, des arts premiers, regarder, interpréter, se saisir de l'existant, des reliefs et des contours et laisser faire la magie...

Je Récolte aussi des morceaux de bois, écorces, etc ...

qui me servent de support pour ma création artistique.

Associés aux pierres, le Champ devient infini, vertigineux...

Tout est question d'équilibre dans mon travail.

À quelques rares exceptions près, sur les sculptures à partir de pierres ou de bois je n'utilise jamais de colle, de clous ou de vis.

Ma démarche artistique est la même que pour le travail de la pierre, j'essaye de révéler l'existant et me laisse aller à la rencontre de la matière

En douceur, en respect, simplicité et connexion....



Traces d'or

Le parcours des insectes et des vers laissent des traces sur le bois ... des lignes, des interrogations, comme un alphabet secret avec lequel j'essaye de dialoguer. Je poursuis leur chemin de chercheurs d'Or...

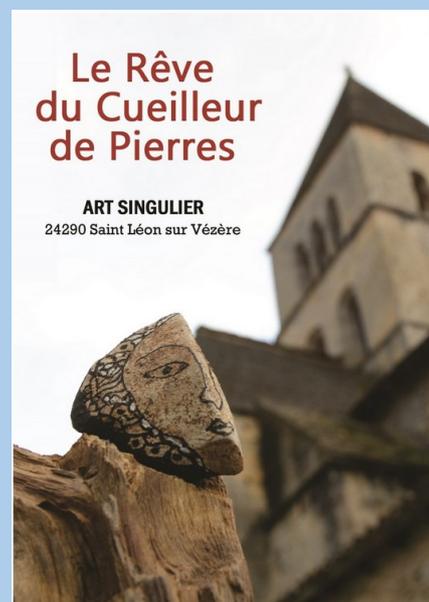
Frantz vous accueille dans son atelier Place de l'église.

Vous trouverez également un visuel de son travail sur la carte de vœux.

Contact :

frantz.vigier@gmail.com

06.16.44.78.82



CHARTRE MÉNAGE SAIN



Mercredi 5 octobre, les communes de Sergeac, Campagne, Journiac et St Léon/Vézère ont signé la charte d'engagement de la méthode "nettoyage sain" : changement des types de produits, des méthodes et des fréquences d'utilisation pour une meilleure qualité de l'air (et une meilleure santé).

À ce jour, 11 communes de la Vallée ont signé cette charte.

« nettoyage sain » dans l'ensemble des bâtiments utilisés pour l'exercice de ses compétences (crèches, centres de loisirs, bureaux...). Aujourd'hui, cette méthode s'étend aussi aux bâtiments communaux pour les communes intéressées.

40 ANS PLUS BEAUX VILLAGE DE FRANCE

L'association Les Plus Beaux Villages de France fête cette année ses 40 ans. À cette occasion, le Club Athlétique Belvésois a organisé le samedi 22 octobre une grande course pédestre de type Trail en relais de 4 coureurs dont au moins une féminine.

M le Maire a reçu à cette occasion : Thierry PRATVIEL et Mathieu BAYLE, membres de l'équipe représentant St Léon (complétée par Agnès DISIER et Cédric CAUVIN) et vainqueurs de l'épreuve en terminant 1er au challenge et 2nd au scratch.

Le trophée est exposé à la mairie jusqu'à l'année prochaine où il sera remis en jeu !

M le Maire tient à féliciter pour son initiative Club Athlétique Belvésois pour cette nouvelle organisation, qui prouve que notre territoire est une terre de sport, et lui souhaite de rencontrer le succès qu'elle mérite.

La municipalité souhaite un prompt rétablissement à Thierry CHEYRAL, membre fondateur de la rando Silex, St Léonnais de cœur et à l'initiative de cette équipe, qui suite à un grave accident de VTT n'a pu participer à ce trail.



LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le mardi 4 octobre, nous avons reçu la visite du jury du label Villes Villages Fleuris pour candidater à la deuxième fleur. Cette rencontre nous a permis d'échanger sur l'amélioration de notre cadre de vie et des différents projets d'aménagement que nous souhaitons mettre en place dans notre beau village. Nous sommes confiants dans le résultat et attendons avec impatience le palmarès en début d'année.

L'écologie et la nature restent au cœur de nos préoccupations et nous serions ravis de partager ses valeurs avec vous, habitants et associations de St Léon.

Les projets sont les suivants :

- * Courrédou de l'Abreuvoir, aménagement d'une placette avec la plantation d'un arbre et l'installation d'un banc
- * Plantation d'arbres sur le parking en face du Manoir
- * Fleurir les pieds d'arbres
- * Réaménager la place du Point Info dans une ambiance plus urbaine en alliant du trompe l'œil, du béton à une nature luxuriante et refaire le panneau de la Bibliothèque

Au plaisir de vous croiser de nouveau dans nos courrédous,

Yannick CARLIER



VÉGÉTALISATION DE NOTRE CIMETIÈRE

La fête de la Toussaint a été l'occasion pour un bon nombre d'entre nous, d'aller au cimetière, se recueillir sur les tombes de nos défunts.

Nous devons cependant vous faire part du renforcement de la loi LABBE, qui étend l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. En effet, depuis le 1er juillet 2022, cette réglementation s'applique aussi aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif.

Les communes, en charge de ces lieux de recueillement et de respect envers nos chers disparus, les entretiennent convenablement avec un levier couramment appelée la végétalisation. Cette technique consiste à laisser pousser les plants et à les entretenir tondus, sélectionnés ou associés.

Cette année, les premiers effets se sont fait ressentir au vu des nombreuses personnes qui nous ont fait part de leur satisfaction au niveau de l'entretien du cimetière.

Nous remercions les personnels de la commune qui s'investissent dans cette nouvelle approche de leur travail. Nous devons ajouter que ce type d'entretien est très lié à un effet saisonnier et météorologique.



MOUSTIQUE TIGRE

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

Ranger à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisnes, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

Couvrez avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquilou par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigrés ! et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs



Dans le cadre de la lutte contre la dissémination d'arboviroses telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika, le moustique tigre *Aedes albopictus* fait l'objet d'une surveillance entomologique mise en place par l'ARS sur demande de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce but, **3** pièges pondoirs ont été installés à St Léon afin de surveiller la progression de l'implantation d'*Aedes albopictus*. Ces pièges sont relevés mensuellement jusqu'à fin novembre.

Lors du relevé de ce mois, **2** pièges pondoirs ont permis de détecter des œufs de moustique tigre. La commune est donc considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* selon les modalités officielles (annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019).

Pour toute information complémentaire, consulter le site de l'Agence Régionale de Santé :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-collectivites

AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

UNE NUISANCE POUR LA SANTÉ : Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer en fin d'été : Rhinites, Conjonctivites, Trachéite / toux, Urticaire, Eczéma et Asthme

UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE : Sa présence dans certaines parcelles peut entraîner : Perte de rendement, Semences non conformes, Charges supplémentaires de traitement du sol, Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines, Conflits de voisinage.

LA PLANTE DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE : L'arrêté préfectoral du 22.05.2018 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie sur le département de la Dordogne.

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants).
- Par un fauchage de préférence avant floraison.
- En vérifiant qu'elle est absente dans les sacs de semences.

SIGNALEZ-LA

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile **Signalement ambroisie**
- Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : **09 72 37 68 88**

S'INFORMER :

Risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie-risque.info

Contact : observatoire.ambroisie@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75





FÉLIBRÉE 2023



La 102ème Félibrée aura lieu à Montignac-Lascaux **vendredi 30 juin, samedi 1er et dimanche 2 juillet 2023**. La félibrée c'est la fête occitane du Périgord ! Pendant 3 jours, la musique, la danse, les métiers anciens, la cuisine traditionnelle, les savoir-faire, la langue d'oc sont à l'honneur. Cette fête se prépare plusieurs mois à l'avance, de nombreux bénévoles se mobilisent pour préparer ce rendez-vous annuel. Si vous souhaitez faire partie de l'aventure, inscrivez-vous en ligne ou prenez contact avec la mairie de Montignac.

À cette occasion, des points des collectes de matériaux ont été installés à : Intermarché, Dordogn'Art (maison Duchêne), Spar, Briconautes, afin de récupérer divers matériaux :

BOUEILLES DE LAIT (*toutes tailles et lavées avec leurs bouchons*)
BOUEILLES EN PLASTIQUES (*toutes tailles avec leurs bouchons*)
BRIQUES DE LAIT ou de JUS DE FRUITS
BOUCHONS EN PLASTIQUES TOUS MODELES
BOUCHONS EN LIEGE

Pour les objets volumineux merci de contacter la mairie de Montignac-Lascaux :

PALETTES NON CONSIGNÉES
CAISSETTES EN BOIS
VIEUX VÉLOS
OUTILS EN BOIS ET ANCIENS
BROUETTES EN BOIS
TISSUS

Vous souhaitez être bénévole ? Contactez la mairie de Montignac ou inscrivez vous en ligne sur www.felibree2023.fr

À LA RECHERCHE DE LA REINE DE LA FÉLIBRÉE !

Chaque commune doit présenter sa reine avant le 15 février, les conditions requises sont :

- ◇ être âgée de 16 ans au moins et de 30 ans au plus
- ◇ être attachée à sa commune, à la culture périgourdine et occitane, et avoir quelques notions de conversation en langue d'oc

Après chaque élection dans les communes, le référent de la commune adressera au Comité de la Félibrée et au Bournat les coordonnées de la reine. Le Bournat adressera par mail un document comportant 40 questions relatives à la culture générale occitane.

Les critères du choix de la reine ne sont pas élitistes. Ils sont bien au contraire, basés sur des notions simples, faciles, à la portée de toutes les candidates. Le Bournat se tient à la disposition des candidates pour toute information qu'elles souhaiteraient obtenir.

Le choix définitif de la reine de la Félibrée sera fait par le bureau du Bournat le 1er samedi de mars (les candidates absentes ce jour-là ne pourront pas prétendre au titre de Reine de la Félibrée mais pourront défiler au bras de leur maire le dimanche de la Félibrée).

Toutes les reines seront présentées à la population et à la presse à la fin de la réunion de l'Acamp de Printemps, le 1er dimanche de mars. Aucun droit ne pourra être réclamé au Bournat du Périgord ou au Comité de la Félibrée sur tous les interviews et photographies de la reine. Faire signer la Rgpd (droit à l'image, interviews...) mineur et autre et signature de la reine. (L'autorisation des parents est obligatoire pour les mineurs.)

Pour suivre l'actualité :

Page Facebook :

[FelibreeMontignacLascaux](https://www.facebook.com/FelibreeMontignacLascaux)

Contact :

contact@felibree2023.fr
05.53.51.72.00

Référente communale :

Marie-Claire BOUY
06 19 33 83 69

ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUi

Par délibération n° 2022-42 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'homme en date du 14 avril 2022, une mise à disposition du public relative à la **modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** est ouverte.

Le public est informé qu'il sera procédé à une mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi **du 15 novembre 2022 à 8h30 au 15 décembre 2022 à 17h00** inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

L'objectif poursuivi par la collectivité au travers de cette procédure simplifiée est de procéder : à la suppression d'un emplacement réservé, ajouter des bâtiments destinés au changement de destination, l'ajustement d'OAP, l'extension/modification de zonage de projets touristiques, rectifier le règlement, modifier le zonage des habitations en zone NP, rectifier les erreurs matérielles.

Les pièces du dossier et un registre d'observations seront tenus à la disposition de la Communauté de Communes, Service Urbanisme, Mairie, Place Simone Veil, 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE REILHAC, pendant la durée de la mise à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture.

S'agissant du siège de la Communauté de Communes, Service Urbanisme : **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, **le dossier en version numérique** sera disponible sur le site internet de la CCVH : www.cc-valleedelhomme.fr et le public pourra déposer ses observations, propositions et contre-propositions par courriel à l'adresse suivante : plui@cc-vh.fr (Objet : observations PLUi, date, modification simplifiée n°1 du PLUi...) ou par voie postale.

A l'issue de la mise à disposition du public, les observations formulées dans les registres papiers et numériques seront enregistrées et conservées.

Le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Il pourra, au vu des conclusions de la mise à disposition du public, décider s'il y a lieu d'apporter des corrections ou compléments au projet de modification simplifiée du PLUi en vue de cette approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

PUBLICITÉ, VERS UNE MISE EN CONFORMITÉ

La publicité sauvage a des impacts forts sur nos paysages

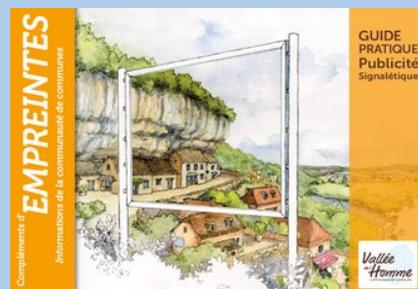
Trop de panneaux au bord de nos routes de campagne ou dans nos villages dégradent l'environnement visuel, pose des problèmes de sécurité routière et la multiplicité des supports publicitaires nuit à la lisibilité de l'information.

En 2020, la communauté de communes a élaboré un règlement local de publicité qui précise les règles en la matière. Ce règlement s'appuie sur la réglementation nationale en vigueur depuis 2015.

Communication et pédagogie

Un guide pratique de la publicité, a valeur pédagogique, a été diffusé sur les communes pour que les professionnels s'approprient les règles. Ce guide définit les différents supports publicitaires, explicite la réglementation dans les différents secteurs, indique les règles à appliquer et les autorisations à demander pour l'implantation d'une publicité, enseigne ou pré-enseigne.

Après deux ans, le constat suivant s'impose : les panneaux non autorisés n'ont pas été retirés, de nouveaux panneaux sont continuellement installés sans autorisation.



Phase de concertation active

Au début de l'année, les services de l'Etat, ont alerté les élus sur cette problématique, demandant d'agir dès à présent plus fermement.

Une campagne de mise en conformité de la publicité est donc lancée depuis le printemps. Peu à peu l'intégralité des communes de la communauté de communes seront visitées par les services compétents.

Les différentes étapes :

- les annonceurs ou propriétaires des panneaux en infraction recensés seront identifiés et contactés par mail : demande de mise en conformité ou de retrait du panneau

- ◆ un contact téléphonique permettra d'expliquer la règle en matière de publicité si nécessaire
- ◆ sans réaction du professionnel, la procédure administrative de mise en demeure sera engagée.

www.cc-valleedelhomme.fr



@communautedecommunesvalleedelhomme

TRAVAUX SUR LE PONT

Le pont est fermé à la circulation de 9h à 16h depuis le 3 novembre et jusqu'au 2 décembre. Les agents du Conseil Départemental ont procédé à la mise en place de câble en inox pour doubler les croisillons et empêcher l'escalade sur le garde corps. Ils vont également procéder à son nettoyage.



POINT DE COLLECTE DÉCHETS L'ESTRADE

Voici les images recueillies début novembre autour du point de collecte des ordures ménagères au lieu dit L'Estrade. Ces nombreux désagréments sont nettoyés par les agents de la commune une fois par semaine. Nous en appelons à votre civisme et bienveillance pour que ce genre d'évènements ne se reproduisent pas afin de garder un site propre et respectueux de la nature.



AIRE DE CO VOITURAGE



L'aire de co-voiturage est mise en place à l'entrée du village à côté du cimetière.

Quatre places sont matérialisées.

Faites en bon usage !

L'ENSEMBLE ZAGREB-MARKOVAC



Depuis Zagreb, jusqu'à St Léon, ils ont parcouru plus de 1.440 Kms et un certain 29 juillet 2022, ils ont enchanté, malgré la canicule, nos rues et places du village. Ils étaient une quarantaine, étudiants ou salariés, venus de leur lointaine Croatie pour nous faire découvrir leurs magnifiques costumes, leur folklore et leurs chants. Un grand merci à eux pour cette belle journée !



Évènements à venir ...

- * **Samedi 10 et Dimanche 11 Décembre** : Marché de Noël des artisans de St Léon
- * **Vendredi 16 décembre** : Rencontre suivie d'un apéritif avec les nouveaux arrivants
- * **Samedi 14 janvier** : Repas des aînés et vœux du maire
- * **Vendredi 17 mars à 18h** : Inauguration des travaux du bourg
- * **Samedi 20 et Dimanche 21 mai** : Festival de la BD
- * **Samedi 10 et Dimanche 11 juin** : Festival des Plumes de Léon



Pour la publication d'évènements, n'hésitez pas à contacter la mairie, nous pouvons relier les informations sur le site internet, la page facebook et l'application PanneauPocket.

Nos orchidées sauvages - 3ème partie

La saison de floraison des orchidées sauvages est terminée depuis le mois d'octobre. Les plus précoces et longues à fleurir pointent déjà le bout de leur nez et les talus sont parsemés de rosettes notamment d'orchis bouc. Cette année malgré la sécheresse nous avons pu recenser sur la commune 33 espèces différentes, d'où un significatif enrichissement de la biodiversité sur cette famille.

Sylvie COMMERGNAT-DUSSOT



@Capucine Ruiz

Dactylorhiza inarnata ou orchis incarnat

C'est une nouvelle espèce découverte sur la commune. Elle vient enrichir le groupe des orchidées poussant en milieu humide comme le Dactylorhiza Elata et l'Anacamptis Laxiflora. Sa situation est menacée car son habitat tend à disparaître suite à l'assèchement des zones humides. Elle fleurit en mai et elle est classée comme espèce vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale.

Dactylorhiza Fushii ou orchis de Fuchs

C'est une grande plante, que l'on trouve un peu partout que ce soit en zone un peu humide, en prairies de fauche, même en talus de route, ce qui la met à la merci d'un fauchage précoce.

Elle est difficile à identifier souvent confondue avec le dactylorhiza maculata. Elle fleurit en mai/juin.

(photo internet)



@Capucine Ruiz

Dactylorhiza Maculata ou orchis tacheté

C'est une grande orchidée, que l'on rencontre de temps en temps chez nous mais elle n'aime pas les sols calcaires. Sa grande facilité d'adaptation fait qu'on la rencontre aussi bien dans les tourbières, les fossés, les lisières, que dans les prairies. Ses longues feuilles sont tachetées de brun. Sa période de floraison s'étend de mai à juin. Elle est classée en Préoccupation Mineur (LC) sur la liste rouge nationale.



@Capucine Ruiz

Epipactis Helleborine ou Epipactis à larges feuilles

C'est une très grande plante que l'on rencontre en sous bois, dans les lisières, mais sa grande facilité d'adaptation a fait que j'en ai découvert plusieurs spécimens qui poussent dans le bitume d'une de nos routes. Elle fleurit relativement tard et est régulièrement victime des fauches précoces et des coupes forestières. Dans les parcelles de fauche raisonnée la population est stable malgré une pollinisation notamment par les fourmis et une fructification qui semble correcte.

On peut la rencontrer en juin/juillet

Epipactis Muellerei ou Epipactis de Mueller

C'est une petite plante qui pousse sur certaines parcelles en sous bois. On en dénombre que de petites colonies d'une quinzaine de pieds au maximum. Elle ne vit qu'en zone calcaire.

Elle est la première de la famille des épipactis à fleurir dans notre commune, en juin/juillet, et est pollinisée par les araignées, les petites sauterelles comme ici sur la photo. La stabilité de l'espèce est due chez nous à une fauche raisonnée qui a lieu après le 14 juillet.



@Capucine Ruiz



@Capucine Ruiz

Gymnadenia Conopsea ou orchis moucheron

Il porte parfois le nom vernaculaire d'orchis moustique. C'est une plante que l'on trouve en plein soleil, dans les prairies tout comme au bord de certaines routes qui font l'objet d'une fauche raisonnée. Sur la commune il n'y a que des petites stations de 1-2 pieds et qui ne fleurissent pas tous les ans. Sa destruction est souvent due à des mises en cultures de prairies ou à l'invasion par la végétation suite à l'abandon des parcelles. Elle fleurit de mai à juillet



@Capucine Ruiz

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

SMBVV

Dans la sécheresse on découvre les bonnes sources et dans la détresse les bons amis.



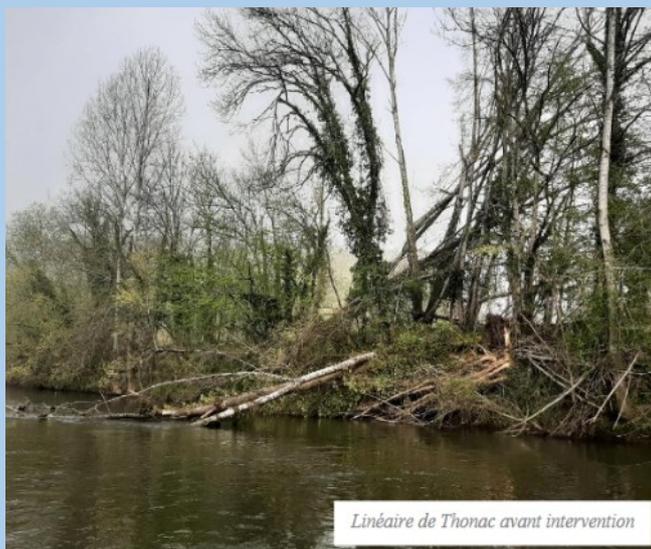
Enjeux Vézère - Saint Léon sur Vézère

La rive gauche en face de l'îlot de Saint Léon sur Vézère et jusqu'à l'écluse est une zone fortement concernée par les enjeux de sécurité nautique. En effet, le courant principal de la Vézère y passe en période de basses eaux. De ce fait, les usagers de l'eau sont incités à y passer.

Cette année, au mois de Juillet, l'équipe régie est intervenue sur 2 sujets tombés dans le lit provoquant des zones d'amas de branchages et par conséquent des zones dangereuses pour la pratique nautique.

Enjeux Vézère – Thonac

En 2021, les orages et coups de vent de Juillet avaient fortement impactés le secteur de la Commune de Thonac. Sur le moment, les agents de la régie du Syndicat étaient intervenus sur les cas d'urgence sur tous les sujets en travers, suspendus ou encore fortement endommagés. Ces derniers présentaient un enjeu de sécurité très fort. Cette année, il a été indispensable de revenir sur ce linéaire afin de réaliser la suite de 2021 et ainsi terminer de traiter l'enjeu de sécurité tant sur berge que dans l'eau. Neuf jours à deux agents avec le tracteur forestier ont été nécessaires à la réalisation de ce chantier.



Création de mare

Le Syndicat a accompagné un propriétaire sur le Laurence voulant aménager une mare. L'objectif, outre le fait de créer un point d'eau, est de développer la biodiversité du site. Les services de la Direction Départementale des Territoires a validé la notice technique rédigée par le Syndicat. Une entreprise est venue réaliser les travaux dans le courant du mois d'août. Située sur une nappe affleurante, cette dernière n'aura pas mis longtemps à trouver son niveau d'eau en période de basses eaux.

Nettoyage d'un Bief

Le syndicat a été sollicité dans le cadre d'un entretien de bief réalisé par un particulier. Il s'agissait d'un moulin sur le Laurence. Actuellement, aucune production et aucune manœuvre de vanne ne sont effectuées sur ce bief. Il s'agit seulement d'un agrément pour une résidence. Avant travaux, le bief était fortement envasé et encombré de végétation. L'objectif de cette intervention a été de le remettre en état. Compte tenu de la non activité de production de ce bief, l'entretien a été adapté. Au lieu de redonner le gabarit de largeur initial de l'ouvrage, un rétrécissement et un tracé légèrement sinueux a été mis en place. Cette démarche facilitera l'auto curage en période hivernale, laissera un écoulement préférentiel en période d'étiage et permettre un meilleur développement faunistique et floristique sur le site.

La mise à jour du site du Syndicat a commencé !!!!

Depuis le mois d'août 2022, la réactualisation du site internet est en cours : Dans un premier temps, actualisation du contenu déjà présent (Équipe technique, délégués des communes adhérentes, partenaires techniques et financiers...). Ensuite, la publication régulière des actions réalisées et des différents systèmes de communication (Gazettes, vidéos des chantiers ...) sera effectuée. À terme, deux agents de la structure seront formés afin d'alimenter régulièrement le site et de le faire vivre au maximum.

MOT DE L'OPPOSITION

La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?

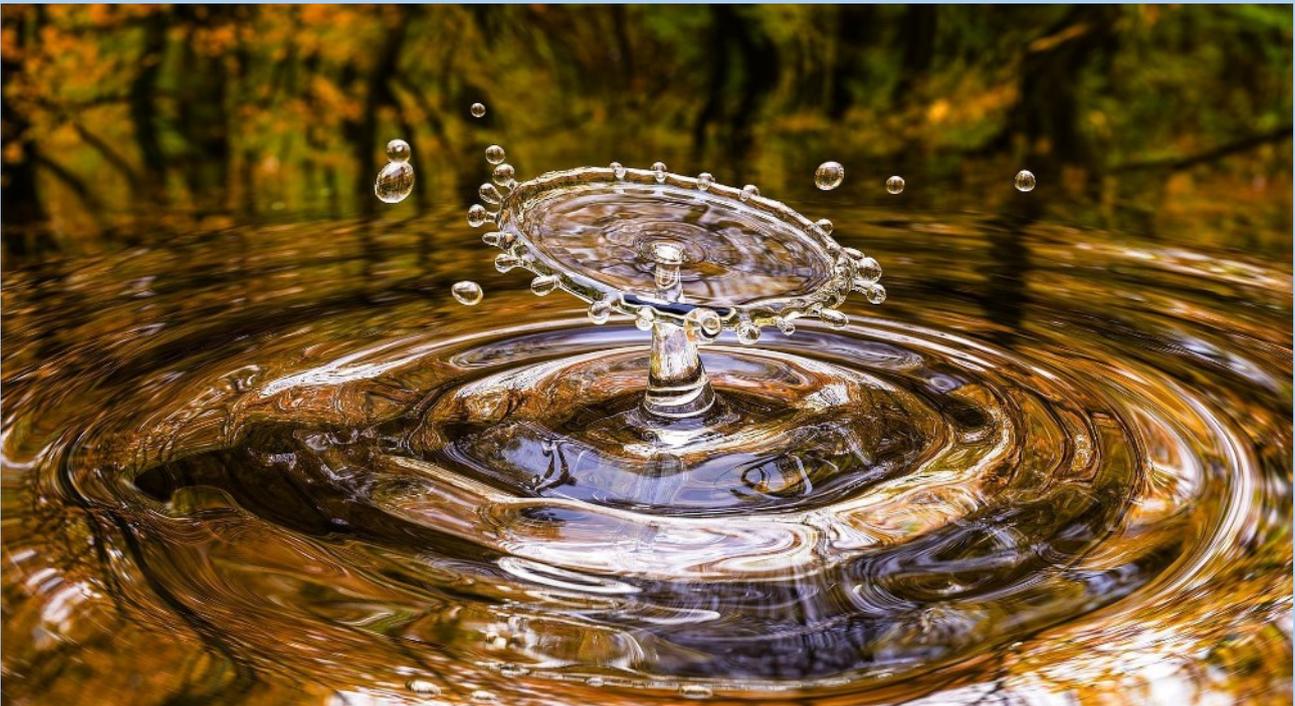
Nous entrons dans l'hiver, la saison des fêtes et des vœux pour la nouvelle année. Les jours seront courts, mais, pendant les fêtes, notre bonheur sera grand. Entourés de nos proches, nous partagerons des moments magiques... et de belles pensées. Car les fêtes, c'est aussi le moment d'ouvrir son cœur. Par exemple avec un mot, une lettre, une carte... il ne vous restera plus qu'à trouver les mots justes.

Entre sécheresse, gaspillage et pollution, ce bien précieux va devenir un enjeu. La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?

Après cet été chaotique, qui a durement mis en lumière les conséquences du dérèglement climatique dans notre quotidien : grêle, incendie, sécheresse et inondations, l'urgence est là, devant nos yeux ! Il nous faudra, tous ensemble, faire des choix et prendre les décisions qui s'imposent : définir les mesures de protection et agir pour limiter les effets du dérèglement climatique. Il faut construire cela dans la nuance et adopter des solutions fortes qui respectent les plus fragiles.

L'eau, irremplaçable, n'est pas une ressource inépuisable. Les agriculteurs en sont conscients depuis longtemps. Des études ont démontré qu'en respectant certaines précautions, il était possible de stocker l'eau sans nuire aux débits et au niveau des nappes.

L'enjeu est bien de réguler nos ressources et de nourrir la planète, en respectant les restrictions et en poursuivant les efforts afin de parvenir à l'utilisation la plus raisonnée possible de la ressource en eau. Il est grand temps que la responsabilité soit collective.



Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes. Une bonne année 2023, la santé et beaucoup de bonheur.

Philippe JARDEL et Philippe LAUGÉNIE

CALENDRIER 2023

JANVIER

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

l	m	m	j	v	s	d
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

l	m	m	j	v	s	d
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						